



N° 06-06

/LC/MINSANTE/CAB

YAOUNDE, le

25 JAN 2016

LETTRE - CIRCULAIRE

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

A

- Messieurs les Directeurs Généraux des Hôpitaux Généraux et assimilés ;
- Messieurs les Directeurs des Hôpitaux Centraux et assimilés ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Hôpitaux Régionaux et Annexes ;
- Mesdames et Messieurs :
 - Les Directeurs des Hôpitaux de District,
 - Les responsables des formations sanitaires privées,
 - Les médecins chefs des Centres Médicaux d'Arrondissements,
 - Les infirmiers chefs des Centres de Santé Intégrée.

Objet : Dépistage de routine du VIH dans les formations sanitaires.-

Dans le cadre du passage à l'échelle du traitement antirétroviral, et suite à l'élaboration du Plan d'accélération de la thérapie antirétrovirale au Cameroun conforme aux objectifs mondiaux d'élimination du VIH, et ceux relatifs au dépistage en particulier,

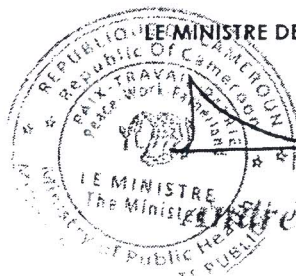
J'ai l'honneur de vous demander par la présente lettre-circulaire, de **PROPOSER**, systématiquement et en routine, le test de dépistage du VIH à toute personne en consultation dans vos services, quel que soit le motif de consultation.

Cette directive doit être mise en œuvre conformément à la stratégie de Conseil et Dépistage Initié par le Prestataire (CDIP), et dans le strict respect des principes déontologiques en la matière.

Vous voudrez bien faire une large diffusion de la présente directive pour la mise en œuvre de laquelle j'attache un précieux prix./-

Ampliations :

- SESP ;
- SG ;
- IGSA/IGSMP/IGSPL ;
- CT1/CT2/CT3 ;
- DIRECTEUR/CPC ;
- TOUT DIRECTEUR ET ASSIMILES ;
- TOUT DRSP ;
- SP/CNLS ;
- GTR/CNLS ;
- CENTRE MERE ET ENFANT/FCB ;
- CNOP/CNOM ;
- CHRONO/ARCHIVES.-



MAMA FOUA